

Philibert et Laffer

Philibert était commerçant et son nom rimait en «er». Ce qui nous valut le plus hyperbolique slogan publicitaire : «Philibert, plus il vend, plus il perd.» Arthur Laffer, économiste américain, auteur d'une réflexion sur l'impôt, n'a pas joué la rime mais l'allitération ; il a inventé «l'effet Laffer». Il est parti de la vieille formule : trop d'impôts tue l'impôt. Imaginons une situation extrême : un impôt au taux de cent pour-cent. Qui serait incité à travailler si l'entier de son revenu était confisqué par le fisc ? Mais inversement si le taux était de zéro, l'Etat serait ruiné. Il est donc possible de dessiner la courbe de la progressivité de l'impôt, efficace, non décourageante, non confiscatoire. Le taux maximum, selon les pays, se situerait entre 30 et 70%. L'originalité de Laffer, c'est d'avoir imaginé que le renversement de la progressivité pourrait améliorer le rendement de l'impôt. Un taux plus bas stimulerait le contribuable découragé par le taux haut. De même que trop d'impôt tue l'impôt, moins d'impôts développe l'impôt (et la concurrence fiscale). Et l'on retrouve, chemin faisant, Philibert. Plus le fisc perd, plus il gagne. Philibert-Laffer, même rime, même résultat. L'effet Laffer eut des conséquences pratiques ou, plus exactement, il servit de couverture théorique à une politique délibérée de baisse d'impôt. Ce fut le cas de la politique républicaine aux États-Unis. Et l'on connaît «l'effet»: un gigantesque déficit de l'Etat. En Suisse, le «Lafferisme» fut

revendiqué par les libéraux genevois défendant leur initiative, couronnée par le succès, d'abaissement des impôts, dont on mesure aujourd'hui «les effets» désastreux. Dans une journée consacrée aux finances publiques, organisée par les HEC de l'Université de Lausanne à l'occasion du départ du professeur Jean-Christian Lambelet, Délia Nilles, directrice adjointe du Créa (Centre de recherches économiques appliquées), a présenté une étude remarquable de l'évolution des charges et des revenus fiscaux du canton de Vaud. L'intérêt de cette recherche est qu'elle porte sur le long terme, de 1965, quand Pierre Graber gérait les finances, à nos jours. Elle fait apparaître clairement que le décrochage entre les charges et les revenus est lié à des baisses d'impôts (baisse du coefficient, quotient familial) imprudemment décidées. Ce qui a frappé ensuite dans les interventions, y compris celle de Jean-Christian Lambelet, ou celles d'une table ronde valdo-genevoise, c'est le vœu répété avec une insistance de grande sincérité qu'il fallait sortir l'Etat cantonal de sa médiocrité, de son incapacité à investir. Il n'y aurait peut-être pas unanimité sur un train de mesures de redressement. Mais personne ne songeait à un «effet Laffer». L'analyse portant sur trente comptes annuels vaudois ne laissait pas de place à la fantaisie. Le réalisme et le sens du bien public l'emportaient avec la ligne la plus banale : contrôler les charges et assurer les recettes. Les bonimenteurs avaient démonté leur étal. *ag*

Dans ce numéro

Romands et Alémaniques véhiculent deux visions différentes de l'intégration des étrangers.

Page 2

Libéraliser ne veut pas dire privatiser le service public.

Page 2

Le fédéralisme américain et suisse face à face après la réélection de George W. Bush.

Page 4

Le cancer résiste aux fruits et légumes.

Page 5

Quatrième épisode du Feuilleton d'Anne Rivier.

Page 8

L'Europe de l'asile

Depuis sept ans, la Convention de Dublin permet de coordonner la lutte contre le «tourisme de l'asile» au sein de l'Union européenne. En s'associant à l'accord, la Suisse écarte le risque de devenir le pays de dernier refuge pour les requérants déboutés.

Page 3

Les «étrangers» n'existent pas

Les programmes d'intégration des immigrés varient selon les régions linguistiques. La Commission fédérale des étrangers a évalué leur efficacité.

Pendant trois ans, de 2001 à 2003, la Confédération a financé pour quelque 34 millions de francs un programme de promotion de l'intégration des étrangers. Cet argent a été distribué, comme subvention d'appoint, à près de mille projets différents. Ce saupoudrage est bien dans la tradition helvétique. Tous ceux qui s'occupent peu ou prou des migrants ont reçu de l'argent, qu'il s'agisse du Festival du film de Fribourg ou de programmes d'alphabétisation. Cet émiettement empêche toute vision d'ensemble, mais assure une bonne adaptation aux conditions locales.

Des différences frappantes entre l'attitude des Romands et celle des Alémaniques apparaissent vis-à-vis de ce programme. Les montants versés par participant étranger sont les plus élevés à Bâle-Ville, Zoug, Lucerne, Schaffhouse et Soleure. Si Neuchâtel vient juste derrière, Vaud et Genève sont dans le dernier tiers du classement. En chiffres absolus, les cantons de Zurich et Bâle-Ville ont reçu les sommes les plus élevées, suivis par Berne et Lucerne.

Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette faible présence des cantons de langue française. Les Romands sont parfois mal informés des possibilités de subventions fédérales tandis que l'intégration de base des étrangers s'y effectue peut-être plus facilement. Une bonne partie des financements est destinée à des cours de langues et d'alphabétisation. Il est clair que l'apprentissage du français est plus aisé pour les nombreux migrants issus de pays de langue latine en Suisse romande, que ne l'est la maîtrise du dialecte pour les Turcs et les Balkaniques entre Aar et Rhin.

Politique cantonale ou proximité

Un rapport d'évaluation de ce programme de promotion a été réalisé sur mandat de la Commission fédérale des étrangers. A défaut d'une synthèse des résultats, il apporte quelques précisions intéressantes. Ainsi les actions entreprises en Suisse romande sont souvent inscrites dans le cadre plus vaste d'une politique cantonale, alors qu'en Suisse alémanique, les subventions sont plutôt dirigées vers des opérations de quartiers et de proximité. Les évaluateurs considèrent que

les actions de promotion des compétences linguistiques ont été un succès. En revanche, sans citer des cas concrets à l'appui, deux des axes du programme, celui du perfectionnement des personnes-clés (médiateurs, responsables d'associations et autres) et celui d'une meilleure participation de la population étrangère à la vie publique n'ont pas été vraiment atteints.

Bien sûr un tel programme pose toujours la question de savoir qui est désigné comme «étranger». La couleur du passeport n'est pas un critère suffisant. Le Français établi depuis dix ans dans le canton de Vaud qui s'appête à voter aux élections communales, le jeune Bosniaque à qui l'on refuse la nationalité suisse dans certaines communes et le clandestin venu d'Équateur ne relèvent pas du tout de la même catégorie. En fait, les «étrangers» dont il est question dans ces programmes d'intégration, ce sont les extracommunautaires. Mais chut, la Suisse est une île isolée. Maintenons la fiction que face à «nous», il y a «eux», tous les autres... *jpg*

www.eka-cfe.ch/f

Service public

Libéralisation n'est pas privatisation

Pour un nouvel adhérent à l'Union européenne, le droit communautaire n'est pas négociable. Seuls le sont des modalités d'application, des délais ou des dispositions transitoires.

Les socialistes suisses attachés à certains services publics ne seront donc pas en mesure de poser leurs conditions comme ils le souhaiteraient. En revanche, rien n'empêche le pays de se préparer à la fin des monopoles. Le droit européen est compatible avec des entreprises en main de

l'État ou de collectivités. En bref, il ne faut pas confondre libéralisation et privatisation.

L'action préparatoire des socialistes devrait être d'obtenir que soient renforcées les sociétés de droit public ou contrôlées par les collectivités. L'UBS a racheté 20% de la holding Motor Columbus et obtenu le contrôle d'ATEL (Aar et Tessin SA d'Electricité). La banque n'ayant pas vocation de produire, transporter ou vendre de l'énergie, elle est vendeuse. A qui? Les grandes manœuvres

ont commencé. Mais il est indispensable, dans l'intérêt du service public et dans l'intérêt national, que s'opère le regroupement le plus large des entreprises suisses, seul moyen de tenir tête aux géants européens dans un marché libéralisé, telle EDF (Énergie de France).

Ce regroupement peut passer par des changements de statut: un service municipal pourrait devenir une société anonyme, comme ce fut proposé à Zurich mais repoussé par le peuple qui, malgré les

assurances données, craignait une privatisation.

Tel est le choix véritable pour les socialistes s'ils tiennent sincèrement à une adhésion à l'Union européenne: promouvoir des entreprises publiques efficaces, donc innover par rapport aux structures existantes. L'utopie de conditions spéciales arrachées à l'Union européenne ne doit pas faire diversion et masquer un conservatisme intérieur. L'adhésion se prépare d'abord dans la réforme de ce qui dépend de nous seuls. *ag*

Dublin : lacunaire mais essentiel

La Convention de Dublin sur l'asile, en vigueur depuis sept ans, a eu des débuts difficiles. Améliorée récemment, elle pourra être renforcée par un vote à la majorité des Etats membres de l'Union.

Le flux migratoire des pays pauvres vers les riches exerce une pression sur tous les pays européens. Ils sont confrontés au même problème : opérer un tri entre les demandeurs d'asile menacés dans leur pays et les « réfugiés économiques ». Les membres de l'Union européenne ont considéré que ce défi ne peut être relevé individuellement. Un Etat restrictif dévie l'immigration vers un régime plus libéral. La Convention de Dublin passée au sein de l'Union entend mettre fin à cette concurrence. Elle entend aussi lutter contre le « tourisme de l'asile », celui des migrants qui tentent leur chance dans plusieurs pays.

Un seul responsable

La Convention définit, parmi ses membres, l'Etat responsable d'un demandeur d'asile. La question n'est pas simple, car les voies de l'immigration sont obscures et souvent tortueuses. L'Etat responsable sera d'abord celui qui a octroyé un visa au requérant. L'Etat qui aura mal contrôlé ses frontières et aura permis une entrée illégale en Europe sera responsable, à moins qu'il prou-

ve que le migrant a déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays. Pour faciliter le regroupement familial, l'Etat responsable pourra aussi être celui qui a déjà accueilli un proche.

L'Etat responsable est tenu de reprendre un demandeur d'asile qui se manifeste dans un autre pays membre. Ce transfert n'a été d'abord qu'exceptionnel en raison des lacunes du système de contrôle. La situation a changé l'an passé. Depuis septembre 2003, le réseau *Dublinet* permet en quelques minutes de savoir si un requérant s'est déjà manifesté dans un autre pays. Ses empreintes digitales sont comparées à toutes celles qui sont enregistrées dans la banque de données *Eurodac* installée à Bruxelles.

Nouvelle étape

La procédure électronique est redoutablement efficace. Les renvois vers le pays responsable sont nettement plus nombreux. Les requérants d'asile n'ont désormais plus guère de chance en déposant des demandes multiples. Mais le système est lourdement lacunaire. Il défavorise les pays périphériques qui sont la porte d'entrée des demandeurs d'asile. Il maintient la concurrence entre les pays libéraux ou rigoureux. Les choses pourraient rapidement changer. Le dernier sommet de l'Union, le 5 novembre à Bruxelles, a prévu qu'à l'avenir les décisions concernant l'asile ne seront plus prises à l'unanimité, mais à la majorité qualifiée. Les 25 pourraient alors prévoir une procédure commune pour l'octroi de l'asile et mettre fin à une douteuse concurrence. Ils devraient aussi procéder à une répartition quantitative des réfugiés entre les pays membres. La répartition équilibrée des tâches de l'asile est en effet le but véritable de la Convention de Dublin. at

Edito

Le choix évident de la Suisse

Dès le début, et avec insistance, Berne a demandé à participer à l'Europe de l'asile. Avec d'évidentes bonnes raisons. La Suisse ne peut faire face seule à la pression des migrations d'ampleur mondiale en barricadant ses frontières. Si elle reste l'unique pays européen de la deuxième chance, la Suisse sera la cible désignée d'un afflux accru de réfugiés. Et le risque grandira à mesure que se renforcera la coopération de Dublin. La politique suisse de l'asile, dans son durcissement progressif ne parvient pas à contenir l'immigration illégale. Elle crée des clandestins. Mais, par sa rigueur, elle peut aussi condamner au renvoi des requérants réellement menacés. La voie solitaire est une impasse. Mais les nationalistes, par réflexe sécuritaire d'un autre siècle, préfèrent cultiver le mythe du contrôle des frontières que de collaborer avec l'Europe. De leur côté, les âmes généreuses, qui accusent Dublin d'être la forteresse européenne contre les déshérités de la planète, doivent se rendre à une évidence politique. Restée seule, la Suisse ne sera que plus restrictive.

En s'associant à Dublin, la Suisse écartera le risque d'être le pays de dernier refuge. Elle pourra aussi participer à l'élaboration d'une véritable politique européenne qui sauvegardera le véritable droit d'asile et permettra une répartition équitable des réfugiés dans nos pays riches. Christoph Blocher lui-même, constatant l'importance du nombre de réfugiés en Suisse, appelle de ses vœux un meilleur partage des charges au niveau mondial. Dans l'attente d'une improbable solution internationale, la démarche européenne est plus crédible. D'ailleurs les sceptiques et inquiets peuvent se rassurer. Associée et non adhérente à la Convention de Dublin, la Suisse pourra toujours refuser les développements futurs de l'accord. Au risque, évidemment, de s'en voir totalement écartée. AT

Fabrique

Avec ce numéro de *Domaine Public*, nous introduisons quelques changements. La première page est consacrée à un sujet central de politique fédérale ou cantonale, tandis que l'édito paraît désormais en page 3 (cf. ci-contre). Au cours de l'année, d'autres innovations vont modifier petit à petit le journal.

Les Etats-Unis de Suisse

Les tiraillements entre les cantons et la Confédération rappellent l'autonomie farouche des Etats américains à l'égard de Washington. Equilibre des pouvoirs et stabilité caractérisent les deux pays.

Election présidentielle américaine, nuit du mardi 2 au mercredi 3 novembre 2004 : un «conseiller d'Etat» de l'Ohio déclare sur CNN que l'Amérique peut «prendre une grande inspiration et dormir tranquille» (*take a big breath and rest*). Les fameux bulletins anticipés de l'Ohio - dont on imaginait alors qu'ils pourraient être décisifs - ne seraient pas comptés avant onze jours ! La loi de cet Etat est ainsi faite. Une intervention marquée du sceau du fédéralisme. Si elle laisse pantois l'observateur français de tradition jacobine, le connaisseur helvétique esquisse un sourire complice. On connaît la suite : John Kerry a reconnu une défaite devenue évidente quelques heures plus tard.

Tout indique désormais que George W. Bush sera élu. «Sera» car la procédure électorale est loin d'être terminée. Les grands

électeurs choisis le 2 novembre doivent désormais élire le président en décembre. Cette fois, les jeux sont faits mais cela n'a pas toujours été le cas. En 1960, quinze grands électeurs démocrates issus des Etats du Sud n'ont pas accordé leur voix à John F. Kennedy, trop catholique et libéral à leur goût.

Le primat des Etats fédérés

Un fédéralisme vivace caractérise donc cette élection, comme toute la vie politique américaine. Rien d'étonnant : les pères fondateurs ont eu toutes les peines du monde à fédérer les quinze colonies américaines qui n'avaient en commun que leur désir d'indépendance vis-à-vis du souverain anglais. Toute similitude avec l'histoire d'un petit pays, construit au fil d'alliances successives contre les grandes puissances européennes, n'est pas qu'une simple coïncidence. Le constituant fédéral de 1848 a

d'ailleurs fondé ses travaux sur le modèle américain.

Le primat de la compétence des Etats fédérés (cf. encadré) domine les deux systèmes : Washington et Berne ne peuvent légiférer que si la Constitution leur en donne le droit. La réticence des Etats américains à faire confiance aux autorités fédérales pour régler certaines questions n'a rien à envier à des réflexes politiques bien connus sous nos latitudes. Il ne faut d'ailleurs pas sous-estimer le sentiment fédéraliste qui a certainement joué en défaveur du candidat démocrate, réputé plus centralisateur.

Le pouvoir des minorités

Aux Etats-Unis, le partage des compétences est pour l'essentiel resté figé dans le marbre constitutionnel. Ainsi, des pans fondamentaux du droit, comme le droit civil et le droit pénal, demeurent aux mains des cinquante Etats, alors que la

Confédération a obtenu, de haute lutte en 1898, la compétence de légiférer dans ces domaines clés. La comparaison a ses limites. La Californie ou le Texas sont des géants vis-à-vis des cantons nains helvétiques. Plus petit, le marché économique suisse ne peut se développer sans règles uniformes.

A ce fédéralisme s'ajoute le système constitutionnel des «checks and balances», qui fait des Etats-Unis une démocratie de compromis, proche de certaines caractéristiques suisses. Même si les élections ont donné à George W. Bush et à son parti une victoire sur tous les fronts, les républicains ne pourront pas gouverner à leur guise. Le Sénat doit par exemple accepter à la majorité des deux tiers les traités internationaux. En outre, la règle non écrite du «filibustering» permet de poursuivre un débat sans fin et d'empêcher le Sénat de voter. Les toutes puissantes commissions du Congrès, dont certaines seront en mains démocrates, peuvent bloquer les projets législatifs. Le système est donc conçu pour prendre en compte l'avis d'une minorité agissante, même en l'absence d'institutions de démocratie directe au niveau fédéral.

Les Etats-Unis et la Suisse se caractérisent par l'extrême stabilité de leur régime politique. Tant le fédéralisme que l'organisation des institutions sont des piliers pour limiter le pouvoir de tous ceux qui seraient tentés d'en abuser. A commencer par le président réélu. *ad*

Compétence primaire des Etats fédérés : Etats-Unis, Suisse et bientôt Europe ?

Dixième amendement de la Constitution des Etats-Unis de 1789 : «les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux Etats-Unis par la Constitution, ni refusés par elle aux Etats, sont conservés par les Etats ou par le peuple».

Art. 3 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 : «les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération».

L'article I-11 par. 2 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome le 29 octobre 2004, prévoit la même règle : «En vertu du principe d'attribution, l'Union agit dans les limites des compétences que les Etats membres lui ont attribuées dans la Constitution pour atteindre les objectifs qu'elle établit. Toute compétence non attribuée à l'Union dans la Constitution appartient aux Etats membres».

Les légumes attaquent: cinq par jour

Malgré l'absence de preuve irréfutable, il vaut mieux manger son lot quotidien de fruits et légumes pour prévenir maladies cardio-vasculaires et cancéreuses.

Je pestais l'autre jour contre notre bon Office fédéral de la santé publique qui à l'occasion de la campagne contre l'adiposité lançait le programme «cinq portions de légumes et fruits par jour», objectif hors de portée pour l'honnête homme vivant de tartines-emmental le matin et de sandwiches-salami à midi.

«Cinq par jour» est par ailleurs une campagne de la Ligue suisse contre le cancer, soutenue en Romandie par la Fédération romande des consommateurs (FRC), et a pour but de faire augmenter progressivement la consommation de légumes et de fruits. Les Suisses mangent en moyenne trois portions de légumes et de fruits par jour, au lieu des cinq recommandées. Un grand nombre de cancers ayant une cause environnementale, une alimentation équilibrée est censée contribuer à la prévention de ce fléau.

D'où vient l'idée des cinq par jour? De la Californie, bien sûr, qui l'inventa en 1986. Le programme *5 a day* en 1991 et 20% des Américains respectent aujourd'hui l'objectif du programme, contre 8% au départ. Le chiffre cinq fut choisi par com-

modité. Les programmes dérivés en Hongrie recommandent trois portions, quatre aux Pays-Bas, six au Danemark, sept en Australie et dix en France, patrie du bien-manger. La Suisse fait équipe, sans surprise, avec l'Allemagne.

Le cancer résiste aux vitamines

Le «cinq par jour», a-t-il des bases scientifiques? On a cherché à isoler les substances actives des plantes qui pourraient avoir des effets protecteurs contre le cancer. L'étude dite ATBC, où l'alimentation de 30 000 fumeurs Finlandais fut enrichie avec du bêta-carotène (une vitamine) pendant une période allant de cinq à huit ans, montrait à la fin une augmentation de 18% des cancers des poumons chez les participants par rapport au groupe placebo. Mais peut-être les légumes exercent-ils leurs effets par combinaison de substances actives?

Dans le domaine de la prévention, les études-reines sont les études prospectives. Une telle étude qui vient de s'achever (après vingt ans) arrive à la conclusion que l'effet de protection des fruits et lé-

gumes existe pour les maladies cardio-vasculaires mais non pour les cancers (dans leur ensemble). Plus de 100 000 participants, tous personnels de santé, ont rempli des questionnaires sur leurs habitudes alimentaires en 1984, 1986, 1990 et 1994. Les décès des participants furent classés en cancers, maladies cardio-vasculaires ou autres, et suivis jusqu'en 1998. On a observé 3634 cas cardio-vasculaires, 9084 cas de cancer et 1568 autres causes de décès, hommes et femmes confondus. Il n'y a pas de réduction de cancers parmi les participants grands consommateurs de fruits et légumes.

La preuve en médecine préventive, fondée sur des corrélations, est pleine d'embûches et une étude, même massive, ne pourrait avoir le dernier mot. Que le principe de précaution ne nous fasse pas attendre une preuve définitive pour manger ces cinq portions, pour boire moins, arrêter de fumer et faire davantage de vélo. *ge*

www.5parjour.ch/index_f.html

Journal of the National Cancer Institute, November 3, 2004.

Conseil d'Etat

Maroquins vaudois

Le Conseil d'Etat vaudois avait réussi à sortir d'une répartition des départements politisée, telle que le Parti radical au temps de son pouvoir l'avait imposée. Il se réservait alors trois chasses gardées: l'Intérieur, pour contrôler les préfets et la commune, l'Instruction publique pour tenir les régents et l'Economie pour assurer les relais avec les entrepreneurs et les

agriculteurs. Depuis il a accepté de prendre la responsabilité lourde des finances; on a vu à l'Intérieur un libéral, puis un socialiste, des socialistes se sont succédé à la Formation. Cette ouverture semble avoir pris fin.

L'ambition de tenir le Département de l'intérieur et des relations extérieures jugé présidentiel, la *Schadenfreude* de confier aux socialistes les dé-

partements les plus lourds ont rompu l'équilibre. Le jeu a cessé d'être ouvert au profit d'une répartition préélectorale. La collégialité en souffrira.

Il faut regretter, à ce titre, que le constituant n'ait pas prévu l'élection du président du Conseil d'Etat par le peuple. Ce magistrat aurait gagné en légitimité et les intrigues internes auraient été réduites d'autant. *ag*

Médias

Le plus vieux journal bernois a été fondé en 1831 sous le titre *Berner Volksfreund*. Longtemps quotidien sous le titre *Burgdorfer Tagblatt* puis trihebdomadaire, il deviendra prochainement hebdomadaire et constituera l'édition de Berthoud et Oberburg du journal gratuit régional *Aemme Zytig*, paraissant également dans cette ville depuis 1980. C'est la politique éditoriale du Groupe «Espace Mitelland» éditeur du principal quotidien bernois *Berner Zeitung* qui a dicté la décision. *cfp*

Des cités éclairées

Pour y voir clair en ville, on transforme l'éclairage fonctionnel en spectacle lumineux, bon pour les yeux, pour l'environnement et pour la sécurité.

A l'approche de l'hiver, les guirlandes de loupottes en forme de bougies envahissent les magasins et les villes se parent des atours de fin d'année. C'est le moment idéal pour parler d'illuminations. Avec l'exposition *Licht-Raum* au Gewerbemuseum et l'organisation des *Internationale Lichttage*, Winterthur met l'éclairage urbain sous les feux de la rampe.

Depuis la fin du XIX^e siècle, les candélabres, les enseignes lumineuses, les vitrines illuminées, les spots mettant en valeur les bâtiments les plus cossus se sont multipliés. Aujourd'hui plus personne ne s'émerveille devant les ampoules électriques ou n'admire les lampadaires qui longent nos rues. Personne ne s'étonne de la clarté qui règne dans nos villes après le coucher du soleil. En dormant en rase campagne, un citadin se réveillera en sursaut, paniqué par l'obscurité totale. Davantage de lumière signifia pendant longtemps davantage de sécurité. Les dernières études ayant montré qu'une ampoule clignotante augmentait sa visibilité, les croix des pharmacies se sont mises à émettre du vert en cadence, alors qu'aux

abords des écoles le rouge rythme l'arrivée des élèves. Publicité ou signalisation routière, il s'agit prioritairement de voir et d'être vu.

Espaces de lumière

En 1989, Lyon chamboule cette conception classique. A la recherche d'une image porteuse, les autorités décident de revaloriser les places publiques et de développer un plan lumière. Ce concept utilise l'éclairage urbain pour façonner la ville nocturne. Des éclairagistes et des aménagistes la repensent, afin non plus seulement d'illuminer des routes et des carrefours, mais de baliser des trajectoires et des parcours. Assurer la visibilité reste central, mais créer des ambiances et mettre en scène est devenu tout aussi important.

Les jeux d'ombres et de lumières remplacent les néons blafards grâce à d'astucieux dispositifs faisant appel aux techniques les plus récentes. Place aux lumières douces qui caressent les façades, à l'utilisation d'ampoules colorées et à l'esthétisme assumé. Cette structuration de l'espace par l'éclairage remporte un succès immédiat. Lyon devient un modèle et

fait des petits. Zurich vient d'achever son *Lichtplan* et Bâle comme Lausanne planchent sur le leur. La ville se fait belle pour ses noctambules.

A côté de cet objectif un peu trivial mais bon pour le marketing urbain, ces projets visent aussi à diminuer la pollution due à la lumière (*Lichtverschmutzung*). Le halo lumineux que produit chaque cité est un danger pour la nature et une source d'inconfort pour les citoyens. Celui qui a déjà essayé de dormir dans une chambre dont la fenêtre s'ouvre à la hauteur d'un réverbère comprendra. Les professionnels veulent désormais éviter l'éblouissement des ampoules trop puissantes qui découpent des zones fortement éclairées et des zones d'ombre angoissantes. Tant mieux, mais n'oublions pas que même l'éclairagiste (ou le concepteur de lumière) le plus avisé ne pourra pas faire d'une catastrophe urbanistique un lieu de rencontre chaleureux et rassurant. *cf*

Licht-Raum, Gewerbemuseum, Winterthur, jusqu'au 30 avril 2005.
www.gewerbemuseum.ch
www.lichttage.ch

Librairie

La Fnac a cinquante ans

En 1954, Max Théret et André Essel, deux militants de la mouvance trotskyste, créent la Fédération nationale d'achat des cadres (Fnac), une coopérative de consommateurs. André Essel a donné sa version de la fondation de l'entreprise dans son autobiographie, *Je voulais changer le monde* (Stock, 1985).

Le succès est immense. En 1971, le périodique de gauche *Après-demain* publie une inter-

view d'Essel intitulée «La Fnac ou l'intégration du dialogue consommateur-producteur». On lit dans l'introduction : «Dans un domaine limité - le matériel photographique - puis s'étendant rapidement à tout ce qui touche aux loisirs, la Fnac tente et semble réussir une expérience originale de distribution qui ne traite pas le consommateur en objet et - pour reprendre l'expression de

Jacques Mugnier - cherche à lui garantir l'être autant que l'avoir.» Mais le temps passe et les beaux principes ne résistent pas. La Fnac passe en main de COOP (France) puis d'autres entreprises. Actuellement elle «est une filiale à 100% de la holding Pinault-Printemps-Redoute cotée en Bourse.» On connaît la menace qu'elle fait courir aux petits libraires et à d'autres commerçants indépen-

dants. Pour conclure, citons l'introduction d'un article du *Nouvel Observateur* : «Culture et profit - pas facile de concilier ces deux mots dans une institution comme la Fnac où le personnel, très syndiqué, défend son indépendance. Voyage au sein d'un temple de la consommation fréquenté pas quinze millions de Français», ainsi que de nombreux Européens et Sud-américains. *cfp*

Sous les jupes de la pudeur

Exhiber ou cacher. L'âme et le corps hésitent jour et nuit entre la beauté et la pornographie. Tantôt secrets, tantôt dévoilés, toujours inquiets.

Pour ses quatrième rencontres interdisciplinaires, Hapax, association pudique qui ne se laisse pas dévoiler ni dans son dossier de presse ni par Google, proposait de s'interroger sur le couple pudeur et impudeur. Des intervenants de plusieurs disciplines (anthropologues, historiens, plasticiens, juristes, psychanalystes) sont venus exposer leurs interrogations. Le vendredi 5 novembre, Ilario Rossi, anthropologue à l'Université de Lausanne et Alain Fleischer, plasticien et romancier, se sont succédés à la tribune.

Pour l'anthropologue qui examine les relations des individus à leur culture et leur société, la pudeur est une interface. Elle se situe et exprime la frontière entre l'homme et l'animal, entre le biologique et le culturel, entre l'intérieur et l'extérieur, entre le corps et l'esprit. S'arrêter à ce carrefour

permet donc de passer en revue toutes les grandes interrogations de notre siècle: qu'est-ce que la nudité? que peut-on montrer de son corps? qu'est-ce que l'identité individuelle? quelle est la place de l'individu dans la société? comment construire une société plurielle?

Le carrefour de l'humain

Ainsi les enjeux de nos sociétés mondialisées peuvent être organisés selon les catégories de pudeur et impudeur: l'économie capitaliste détourne son regard de l'impudeur des corps des pauvres et des délaissés; l'impudeur d'une société qui exige la transparence et provoque l'irruption de l'intime dans l'espace public; l'impudeur de la technologie médicale qui s'immisce à l'intérieur du corps humain et proposera bientôt de remplacer chacun de ses organes. Sous l'œil d'Ilario Rossi, la pudeur devient la caractéristique de notre humanité, l'expression de notre nature finie et corporelle. Contrôler, au moyen de la pudeur, ce que nous impose la nature, c'est reconnaître ce que nous sommes.

Alain Fleischer se restreint quant à lui aux champs artistique et visuel. A partir du mythe de Diane surprise par un chasseur pendant son bain, il oriente immédiatement son regard vers les thèmes du sexe, du spectateur-voyeur et de la représentation. Si la peinture a représenté abondamment la nudité, c'est avec l'apparition de la photographie que cette représentation est devenue pornographique. En effet, l'hypothèse de

Fleischer est que seule la reproduction mécanique du corps, sans l'intermédiaire d'une main artistique, est pornographique, donc impudique.

La mécanique du porno

La pornographie intervient au moment où l'empreinte du corps est fixée sur un support. Il n'y a alors plus seulement ressemblance mais preuve: le modèle est compromis dans sa nudité. C'est alors que sont projetées dans la salle obscurcie une

moyen de rendre de leur noblesse aux modèles photographiés dans ces poses impudiques, de les renvoyer à l'obscurité qu'exige la pudeur amoureuse.

Est-ce la même pénombre que celle de la salle de conférence où nous sommes plongés? Fleischer n'explique pas l'effet de cette projection sur d'autres spectateurs que lui-même. Notre pudeur est mise à l'épreuve: la limite convenable est-elle franchie? Pourtant, protégés au creux de notre fauteuil, ces sexes géants

nous dérangent moins que la maladresse qui fait manquer une marche, sous le regard du public qui attend son café.

«La pudeur est solitaire», conclut Ilario Rossi. Derrière le voile des convenances, elle est furtive, elle se déplace. Comme le rose aux joues, elle apparaît toujours trop tard, une

sélection des photographies que Fleischer prend depuis sa chambre d'hôtel lorsqu'il voyage, à New York, Toronto, Rabat, São Paulo. Sur l'écran que lui proposent les façades ou les toits des immeubles avoisinants, «la peau de la ville», à défaut un store au-dessus d'une fenêtre, il projette des images tirées de médiocres revues pornographiques. Les photographies qu'il en tire deviennent esthétiques (par le contraste entre le noir blanc des images des revues et le bleu de la nuit ponctué des lumières de la ville) et artistiques (par le rituel de projection et de reproduction). Ces milliers de clichés qu'il collectionne depuis vingt ans sont pour Fleischer le

fois que la tenture a été soulevée.

Alors, quand la caméra de télévision se faufile dans la salle de bain, elle lui laisse la place pour se cacher plus loin, insaisissable encore. *ac*

Parutions récentes:
Alain Fleischer, *La hache et le violon*, Seuil, 2004.

Ilario Rossi, «Mais dans quel monde vit-on?», *La paranoïa ou la maladie de la persécution*, Actes du colloque GRAAP mai 2002, Lausanne, 2003.
«Mondialisation et sociétés plurielles ou comment penser la relation entre santé et migration», *Médecine et Hygiène*, n° 2455, 2003.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Anne Caldelari (ac)

Gérard Escher (ge)

Alex Dépraz (ad)

Carole Faes (cf)

André Gavillet (ag)

Anne Rivier

Albert Tille (at)

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 5863

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Ecrivain d'amour

Anne Rivier

Ton ensevelissement s'est achevé. Le cortège funèbre se dirige d'un bon pas vers la Cure et les agapes rituelles. L'émotion, ça creuse. Le seuil franchi, le gros de la troupe se précipite sur le buffet préparé par les dames du village dans la grande pièce attenante à ton bureau. Au menu, salades et viande froide, en hommage à la tienne. Moi je n'ai rien pu manger, pas une miette. Mais j'ai bu, j'ai bu à longs traits le pinot gris de ta réserve. Après vingt minutes j'étais pompette, mon feu, ronde à yodler de l'alto dans l'Harold aux Montagnes, ton Berlioz favori. Depuis j'ai conservé cette excellente habitude (pas de yodler, de boire), je picole, mon Asséché, je me rince la dalle quotidiennement, et pas à l'eau courante, je me suis réapprovisionnée, tu n'en croirais pas tes papilles, ma cave ferait cracher d'orgueil trois générations de Chevaliers du Taste-vin. Philippe Laporte m'a fort diligemment conseillée. Lui, le pasteur raseur, le célébrant barbant, il est plutôt drôle et facétieux avec un verre dans le nez. Il prétend qu'à boire en couple, on fait mieux l'humour, c'est vérifié, je t'expliquerai, patience, revenons à tes brebis.

La collation macabre touche à son apogée, la boulangère nous régale d'une tonne de pâtisseries variées, nos invités s'empiffrent. Laporte ne me quitte pas d'une semelle, me pétrit les mains en promettant de veiller sur moi, «jour et nuit si vous me l'accordez», j'accorde, l'œil vague et le foie ralenti. J'ai sommeil, le vertige, je voudrais dormir. À mes côtés, le docteur Jeandroz se goinfre d'éclairs au chocolat. «Mon épouse m'a mis au régime, alors je profite. Écoutez-moi, chère Alice, si vous déprimez, ce qui serait normal dans votre cas, n'hésitez pas, les antidépresseurs, il serait idiot de vous en priver, vous tenteriez le diable, surtout à votre âge, dans cette période délicate de votre vie de femme, vous voyez à quoi je fais allusion? Heureusement, vous avez Jeanne, elle vous entourera...»

M'entourer? Actuellement, elle n'en prend pas le chemin. Absorbée par son rôle d'hôtesse, elle papillonne de-ci de-là, s'enquiert des souhaits de chacun, remplit l'assiette des invités, puis la leur tend, la fleur aux lèvres. Son instinct de séductrice, son talent de comédienne, elle est irrésistible, tu t'en inquiétais assez, mon feu. À l'église et au cimetière, sa conduite a été irréprochable, mais là, elle se déchaîne. Regarde-la onduler du popotin, sa poitrine en obus sous la robe de deuil. Et ce baisser de jalousies sur ses yeux de velours, magnifique, non? Aujourd'hui, je peux bien te l'avouer, ta Jeanne a plusieurs amants, et elle n'est pas près de s'arrêter. Oui, j'étais au parfum, je t'ai ménagé, j'ai eu raison. «Fille de pasteur, fille de peu de mœurs.» Ses lits d'occasion sont autant de séphores bloqués sur vert, elle commande au trafic, sillonne routes et giratoires sans faiblir. Ta

fillette est une girouette, mon Immobile, un gonfalon haut dans l'azur, à cent pieds au-dessus de nous, pauvres rampants, vermisseaux du plaisir. Non seulement je l'approuve, mais je l'envie, je m'incline devant sa féminité triomphante, je glorifie son insatiable appétit, pendant que toi, mon Parfait, mon Accompli, tu trépignes sûrement de rage sur ton nuage.

Je bois, je bois, c'est l'heure du naufrage. Ma tête monte en chaudière, je coule à pic, on m'allonge sur le canapé, je chavire dans les transepts, je me love, les coudes aux tempes, je me retire, je m'exclus. Oh! Prodige, justement, voici que l'armée des pleureuses lève le camp, indécise procession de chenilles funéraires escortées de leur homme. À peine gris l'homme, la retenue innée, pas d'excès, pas de folie, Monsieur le pasteur détestait les effusions, Monsieur le pasteur était un sérieux, ça y est, miracle, ils ont compris, ils sont partis.

Notre Jeanne, flamme noir et or, beauté sur la terre, raccompagne ton ami Laporte, le Grand Inhumateur, à sa voiture. Poli et prévenant, il est demeuré le dernier (les pasteurs d'ici ont le manuel des bonnes manières greffé dans l'encéphale). Ta fille prolonge leurs adieux au-delà du convenable, il me semble, Dieu sait de quoi ils parlent, de moi certainement, elle qui m'a ignorée tout l'après-midi. Veut-elle me punir de ton Départ? Je parie deux châteaux Citran qu'elle va m'abandonner dans la semaine, rompre ce cordon ombilical racorni qui l'entrave. Eh bien vas-y, ma douce, romps, déchire, pars et t'envole, ce serait le moment, à vingt-quatre ans révolus, ma fille, le fin moment!

«Il faut que ma mère se change les idées. Qu'elle trouve un job, mais lequel? Elle n'a pas le début d'une formation. S'occuper des réfugiés? C'est une idée ça, le bénévolat, il n'y a pas meilleure thérapie que les malheurs d'autrui, parce que de l'argent, elle en aura, vous savez, cher Philippe. Moi? Je vais déménager très vite, oh! elle va protester pour la forme, je doute qu'elle ait véritablement besoin de moi...» Mon feu, pardonne-lui, le chagrin l'égare. Elle a embrassé Laporte sur les deux joues, puis elle est rentrée, s'est engouffrée dans la cuisine, je l'entends qui attaque la vaisselle à la machette.

Non, je n'irai pas l'aider. Repliée dans ton bureau, je cuve mon vin sur le divan, j'allume la radio. À moi le choix des programmes, à moi les notes bleues et les voix noires. Quoi, le jazz, tu n'apprécies pas le jazz? Tant pis. Je me lève, je vacille, le saxo nasille ses plaintes cuivrées, j'esquisse un pas de danse, ivre de la pesanteur de mon corps endolori. Ah! que je te maudis de m'avoir délivrée si tard, lourde de cette chair trop vivante, de ces sens trop vibrants, je frissonne du désir de m'aimer, j'ai faim de moi, soif de moi, loin de ma charité si mal ordonnée, les autres, toujours les autres et mon prochain comme moi-même.

Demain, c'est juré, je balance ce passé aux orties, je me consacre aux voyages, aux réjouissances désertées. Je suis seule, je suis vieille de ce que je n'ai pas vécu, mais vierge de mille bonheurs à venir. Ta tombe s'est refermée, mon feu, la mienne va se rouvrir enfin.

(A suivre)

Commandez *Malley-sur-mer et autres Chroniques* d'Anne Rivier au prix de souscription de 24 francs jusqu'au 26 novembre.
administration@domainepublic.ch
ou au moyen de la carte-réponse insérée dans le n° 1622.